

POUR INFORMATION

Charte de l'étudiant en mobilité

Je souhaite accomplir une partie de mes études à l'étranger.

Grâce aux programmes d'échanges de mon université et au système européen ECTS, mes études à l'étranger feront partie intégrante de mon cursus et seront pleinement reconnues à mon retour.

Quelles démarches dois-je entreprendre ?

1. Je me renseigne auprès du Service International de mon université sur les différents choix possibles (universités partenaires, durée,...) et je rencontre le responsable des échanges dans ma formation.



2. Je consulte les **brochures d'information (*)** des universités où je souhaiterais étudier, leur site web et tout autre document mis à ma disposition.
3. Je respecte les délais requis par mon université pour remplir les formulaires suivants en liaison avec le professeur responsable des relations Internationales dans mon UFR/Institut/département ou Ecole:

Dossier de candidature & Contrat d'études



(*)La brochure d'information de l'université étrangère retenue me renseigne sur l'offre de cours (durée, niveau, contenu, langue d'enseignement...). Je choisis mes cours en prenant en compte toutes ces informations et en respectant la règle suivante :



Le travail d'une année universitaire représente **60 crédits ECTS**.

Si je pars 1 trimestre, je choisis un ensemble de cours de **20 crédits**.

Si je pars 1 semestre, je choisis un ensemble de cours de **30 crédits**.

Si je pars 1 an, je choisis un ensemble de cours de **60 crédits**.

Les **crédits ECTS** sont affectés à chaque cours et représentent la **quantité** de travail que le cours représente par rapport au volume global de travail d'une année universitaire.

Mon responsable **valide** mon choix de cours sur le **contrat d'études** que je complète et signe. Je lui remets également mon **dossier de candidature** dûment rempli.



Ces 2 documents, accompagnés de mes notes, sont envoyés à l'université d'accueil qui **valide et confirme** l'acceptation de ma candidature et du choix de cours.

Je peux préparer les modalités pratiques de mon départ, en respectant les instructions consignées dans la brochure d'information de ma future université d'accueil.

Que dois-je faire pendant mon séjour ?



Vous devez respecter les règles de fonctionnement de l'université d'accueil. Vous avez également **3 semaines après le début des cours** pour modifier éventuellement votre contrat d'études si vous constatez des problèmes sur place par rapport aux choix d'origine. Vous devez impérativement prévenir votre professeur de votre université pour toutes modifications et recevoir son accord formel. Enfin vous devez **prévenir le service des RI et votre professeur** en cas d'arrêt de vos études à l'étranger pour toutes raisons qu'elles soient.

Que se passera-t-il à mon retour ?



Mon université d'accueil enverra à mon université d'origine le **relevé de mes notes et crédits** obtenus ainsi que les **grades ECTS** afférents à chacun des cours ayant fait l'objet d'une évaluation formelle.

Les notes que j'obtiendrai à l'étranger représenteront la **qualité** de mon travail

Le responsable de ma période d'études à l'étranger procèdera à la conversion de mes résultats à l'aide de **l'échelle de notation ECTS**.

Mes notes seront ainsi réintégrées, et la reconnaissance académique de mes acquis à l'étranger assurée. Je pourrai donc poursuivre normalement mon cursus d'études puisque la validation de ma période d'études aura été pleinement prise en compte. Non seulement je ne perdrai pas de temps dans le déroulement normal de mes études mais j'aurai également pu bénéficier d'une expérience multiculturelle réussie et incomparable à tous égards.

Grades ECTS	Classement des étudiants en %
A (meilleure note)	10%
B	25%
C	30%
D	25%
E (passable)	10%
FX	Echoué, travail légèrement insuffisant
F	Echoué, travail réellement insuffisant



